

Les allocutions des présidents de la Chambre des députés et du Sénat italiens

M. Luciano Violante, Président de la Chambre des Députés, a rappelé les sept années d'existence de la COSAC, dont il a salué les travaux et l'évolution. Il s'est déclaré opposé à la formation de nouveaux organes qui alourdiraient le fonctionnement de l'Union européenne et a considéré que la COSAC constitue le siège idéal de la coopération entre les Parlements, en tant que lieu de rencontres et d'échanges. Il s'est félicité que les conclusions du Conseil européen de Turin du 29 mars 1996 aient prévu que la Présidence de l'Union doit rendre compte des travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) aux parlements nationaux " par l'intermédiaire " de la COSAC. En conséquence, il a souhaité que les organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux " relèvent le défi " et s'engagent dans le débat sur la CIG. Il a, enfin, estimé nécessaire de dissiper la crainte d'un empiètement sur les pouvoirs du Parlement européen par les parlements nationaux, en insistant sur les rôles respectifs de chacun et sur l'esprit de coopération qui doit présider aux rapports entre toutes les assemblées parlementaires de l'Union.

M. Nicola Mancino, Président du Sénat, a souligné le caractère historique de la prochaine étape de la construction européenne, qui doit doter l'Union d'institutions fortes et démocratiques et " aplanir les différences nationales " dans le processus d'intégration. Il a considéré que les parlements nationaux doivent, non seulement, contrôler leur Gouvernement mais aussi intervenir en amont et en aval des décisions communautaires, et entretenir, parallèlement, un dialogue permanent avec le Parlement européen. A propos de la politique euro-méditerranéenne, il a considéré que les problèmes soulevés sont de nature technique, mais également institutionnelle, car la coopération bilatérale avec les pays tiers méditerranéens s'avère insuffisante et rend nécessaire une politique commune.